

RACISME ADJECTIVÉ

Dans les travaux des spécialistes, le terme “racisme” se trouve de plus en plus souvent assorti d’un adjectif qui vise à spécifier, selon les cas, soit un type de racisme particulier, soit une de ses formes d’expression. Cette complexification des dénominations tient en partie au fait que les formulations du racisme, aujourd’hui, ne recourent plus aussi explicitement qu’auparavant à la classification “raciale” de l’espèce humaine telle qu’elle avait été élaborée par les naturalistes et les anthropologues physiques au cours des deux derniers siècles. Depuis la fin des années soixante, en effet, la catégorie somato-psychologique de “race” humaine a été récusée par les sciences naturelles (biologie, génétique...) et par les instances politiques internationales (à partir, notamment, de la déclaration de L’UNESCO qui, en 1967, stipule : “Les experts réunis à Paris [...] ont reconnu que les doctrines racistes sont dénuées de toute base scientifique”). La réfutation et l’illégitimation de la notion de “race” comme caractéristique naturelle censée expliquer les comportements sociaux et les aptitudes mentales, ont alors nourri un certain optimisme. Une fois privé de son argumentaire pseudo-scientifique, le racisme, espérait-on, déclinerait puis disparaîtrait. Il n’en fut rien, comme l’on sait, et les sciences sociales ont donc été amenées à reconsidérer les fondements du racisme, non plus à partir de la notion de “race”, celle-ci s’avérant une invention du racisme, mais à partir du processus même qui avait permis sa création et son renouvellement. Elles ont aussi été conduites à étudier les diverses modalités d’expression du racisme dans l’histoire et dans l’espace.

À partir de cette analyse commune, les interprétations varient, les unes tendant à identifier plusieurs racismes, les autres faisant valoir l’unité du racisme par delà la diversité de ses formes d’actualisation. Quoiqu’il en soit, les qualifications du racisme se sont multipliées. Nombre d’entre elles fonctionnent en fait par couple d’opposition, mettant l’accent sur le contraste entre deux modalités significatives, dont une, parfois, est considérée comme nouvelle.

Ces appellations ne sont pas toujours partagées par les différents auteurs. Leur statut notionnel est par conséquent incertain et elles reçoivent parfois des synonymes ou des équivalents sémantiques. Cette relative profusion témoigne de l’activité de recherche sur les reformulations idéologiques du racisme et la variété de ses manifestations. Elle risque, cependant, d’entraîner une certaine confusion.

Néo-racisme, racisme différentialiste, racisme culturel

Au cours des années quatre-vingt, à la suite de Michael Barker¹, un certain nombre d’auteurs ont mis l’accent sur les transformations idéologiques du racisme après la récusation de la notion de “race” humaine et son discrédit politique depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et les décolonisations. Ces trois termes désignent une construction idéologique ancrée non seulement sur la foi en la supériorité intrinsèque de sa propre culture (l’ethnocentrisme), mais également sur la conviction que les cultures sont des ensembles irréductibles et incompatibles (le différentialisme culturel). Cette construction associe valeurs, représentations et croyances dans un “sens commun” qui s’exprime dans les actes quotidiens. Dans ce racisme présenté comme “nouveau”, la culture est considérée comme un attribut collectif et substantif, une “seconde nature” transmise, via la référence à l’“origine”, par lignage et filiation. Ainsi, le racisme dit différentialiste essentialise les traits culturels, accentue les différences et distingue dans un même mouvement des groupes, au nom de cette “culture” réelle ou supposée, en tout cas réifiée.

Il n’y a guère de désaccord majeur sur le fait que l’expression du racisme a subi, depuis les années soixante, une réelle inflexion “culturalisante”, promouvant une catégorisation formellement ethnique ou culturelle au détriment de la classification explicitement biologique. Les auteurs divergent, cependant, dans l’appréciation du caractère

1. Michael Barker, *New Racism : Conservatives and the Ideology of the Tribe*, London : Junction Books, 1981

nettement distinct du "racisme différencialiste" par rapport au racisme "naturaliste" (racialisme) qui prévalait depuis deux siècles.

Pour certains, il s'agit d'une forme réellement nouvelle de racisme, où le couple identité/différence a remplacé le couple supériorité/infériorité et où la "différence" est plus prétexte à l'exclusion, voire à l'extermination qu'à l'exploitation et à la minorisation. Pour d'autres, la substitution, d'ailleurs partielle, de la notion de différence naturelle par celle de différence culturelle ne marque pas une coupure radicale, l'une et l'autre ayant toujours été présentes ensemble dans le racisme, cependant que l'argumentation pouvait privilégier plutôt l'une ou plutôt l'autre, selon les circonstances et les conjonctures historiques.

Ce sont, en tout cas, les mêmes rapports de pouvoir qui s'exercent au nom de la différence culturelle, laquelle est au principe du même type de hiérarchie sociale que la "supériorité naturelle". Les termes "culture" et "ethnie", qui ont pour partie remplacé celui de "race", ont de fait endossé sa signification. Dès lors qu'elles sont référées à l'origine, à la généalogie et qu'elles sont considérées comme des entités spécifiques et permanentes, "culture" et "ethnie" assument le contenu du mot "race" et *a fortiori* son rôle social inégalitaire.

Bibliographie :

Pierre-André Taguieff, *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, La Découverte, 1988 ; Colette Guillaumin, "Un bien vieux néo-racisme", *Pluriel-Recherches, Vocabulaire historique et critique des relations interethniques*, fascicule n°2, L'Harmattan, 1994.

Racialisme, racialisation, raciologie, racisme biologique

Ces termes plus ou moins récents et d'usage rare ont en commun de renvoyer restrictivement aux théories qui s'appuient explicitement sur la conception biologique de la "race" et en font un usage classificatoire. Ils renvoient aux élaborations à prétention scientifique, aux doctrines ou aux idéologies qui font directement découler de caractères somatiques héréditaires réels ou supposés la culture, les aptitudes, les mœurs et les

traits psychologiques de groupes humains ainsi catégorisés, hiérarchisés et dits "raciaux".

Ce "racisme biologique" est opposé à ce qui est considéré comme la nouvelle modalité du racisme, nommée "nouveau racisme" ou "racisme différencialiste", fondée, elle, sur des catégorisations culturelles essentialisées plutôt que sur des classements phénotypiques.

Racisme voilé

La locution "racisme voilé" n'est pas "fixée". Les mêmes attitudes peuvent être nommées, selon les auteurs, "racisme sous-jacent", "racisme latent", "racisme ordinaire",... Le racisme "voilé" (en anglais *covert racism*) est formé des manifestations non explicites, indirectes et non violentes de racisme qui se développent dans le contexte de reflux — et d'interdiction formelle — de ses formes d'expression flagrantes, directes et offensives (*overt racism*).

On doit cette dénomination à la psychologie sociale, dont les recherches ont mis en lumière les modalités d'expression ostensiblement non-racistes d'attitudes à base raciste sous-jacente. Le racisme voilé prend significativement, par exemple, la forme du refus d'émettre des sentiments positifs à l'égard de tel ou tel groupe minoritaire plutôt qu'à formuler à son endroit des affects négatifs ; du souhait de l'expulsion des étrangers délinquants ou "sans papiers", plutôt que de tous les "immigrés" ; de l'exagération des différences culturelles et entre systèmes de valeurs plutôt que du recours aux imputations "raciales"... Le racisme voilé peut être considéré comme une expression euphémisée de racisme. Il se caractérise, notamment, par des prises de positions "conformistes" ou conservatrices (respect de la loi et imposition de l'assimilation culturelle et normative aux minoritaires) et une tendance au *statu quo* (ne rien faire pour améliorer la situation des minoritaires, ne pas modifier les lois contre le racisme...).

Il est difficile d'étudier l'expression comportementale du racisme voilé, car celui-ci est mis en lumière en croisant systématiquement

divers indicateurs d'opinions, d'attitudes, de croyances... *a priori* distincts, portant sur divers domaines et non nécessairement reliés entre eux.

Force est de constater que ce sont les victimes de ces attitudes et comportements qui en sont, à ce jour, les meilleurs sociologues. Plaisanteries ambiguës, ironie douceâtre, étonnements candides, mises à l'écart de fait, dénigrement latent et soupçons gratuits composent bel et bien la charpente de relations de domination que les institutions, l'univers de travail, les espaces et la scène publics autorisent, à condition qu'ils ne s'expriment que sous cette modulation "policée".

Bibliographie :

Thomas F. Pettigrew et R. W. Meertens, "Le Racisme voilé : dimensions et mesure", in Michel Wieviorka (dir.), *Racisme et modernité*, Paris : La Découverte, 1993.

Racisme institutionnel

La distinction entre racisme individuel et racisme institutionnel (*institutional racism*) est venue de militants des droits civiques aux États-Unis. Ceux-ci ont fait valoir que l'inégalité structurelle des Noirs américains n'est pas seulement le fruit des préjugés, des intentions et des comportements discriminatoires de la majorité blanche (racisme manifeste), mais le produit d'un ensemble intégré de dispositifs qui assure la perpétuation du pouvoir des Blancs et défavorise systématiquement les Noirs dans la compétition (racisme caché). L'ouvrage de Carmichael et Hamilton, *Black Power : The Politics of Liberation in America*, publié en 1967, a ainsi inauguré une série de travaux sur le racisme en tant que structure sociale découlant de règles, de procédures et de pratiques, souvent routinières, appliquées par les institutions (terme ici entendu au sens large, incluant les organisations, les appareils bureaucratiques comme les institutions formelles).

L'apport indéniable de la notion de racisme institutionnel est d'avoir mis en lumière l'imprégnation de fait du "sens de la suprématie blanche" dans le fonctionnement aveugle des institutions. Elle a

souligné l'extension du fait raciste, indépendamment ou à côté des formes discursives et comportementales explicitement référées à une idéologie, une doctrine ou des représentations racistes. Elle a aussi montré qu'un traitement formellement égalitaire pouvait entériner et reproduire les inégalités "raciales" historiques.

Elle continue cependant de faire l'objet de nombreux débats. Deux difficultés sont généralement reconnues. La principale est son fonctionnement logique circulaire. Le "racisme institutionnel", en effet, englobe, d'une part, les comportements (individuels ou collectifs) et les processus (bureaucratiques, institutionnels) et, d'autre part, leur résultat, à savoir la stratification "socio-raciale". Du coup, causes et conséquences de l'inégalité se démontrent les unes par les autres. La seconde tient au caractère "globalisant" de la notion, qui fait toute sa vertu dénonciatrice, mais pose quelques problèmes analytiques lorsqu'il s'agit de mieux comprendre ce qui se passe au sein même des organisations. On peut en effet y trouver de la coutume structurellement discriminatoire (le racisme *de* l'institution, de fait institutionnalisé ou bureaucratisé sous la forme de discriminations indirectes), mais on y observe aussi, parfois de façon systématique, une application directement discriminatoire de règles qui ne le sont pas par elles-mêmes (que l'on songe aux contrôles plus "tatillons", aux exigences de "preuves" supplémentaires, à la non prise en considération de certaines réclamations ou aux soupçons *a priori* infligés aux minoritaires) qui forme ce que l'on appelle parfois fort clairement mais un peu restrictivement "racisme de guichet", et qui relève, plus généralement, du racisme *dans* l'institution, parfois dans une tolérance générale (la police, la justice, la douane en offrent des exemples multiples, mais aussi nombre de services, publics ou non, tels que les organismes de sécurité sociale, les banques, les assurances, etc..).

Le fait que ces deux formes distinctes de racisme se cumulent fréquemment confèrent à la notion de racisme institutionnel son pouvoir accusateur et sa capacité mobilisatrice pour l'adoption de

mesures destinées à corriger les désavantages structurels des minorités racisées (*Affirmative Action*, Discrimination positive, ...)

Bibliographie :

Stokeley Carmichaël et Charles V. Hamilton, *Black Power: The Politics of Liberation in America*, London : Penguin Books, 1967.

Racisme systémique

Pour dépasser l'opposition parfois jugée trop rigide entre racisme individuel et racisme institutionnel, certains auteurs ont proposé de recourir au concept de "racisme systémique". Celui-ci est présenté comme le résultat ou, plus précisément, comme le point de rencontre entre des formes "interactionnelles" et des formes "structurelles" de racisme. Les premières sont constituées des "micro-iniquités" répétitives et corrosives, mais inattaquables juridiquement, les secondes par les règles et procédures de traitement aveuglément inégalitaires, l'une et l'autre formes étant incorporées aux règles éthiques et socio-culturelles du fonctionnement ordinaire des organisations, des institutions, des États.

Bibliographie :

G.L. Brandt, *The Realization of Anti-racist Teaching*, London : Farmer, 1986.

Racisme symbolique

L'appellation plutôt obscure de "racisme symbolique", apparue aux États-Unis au cours des années quatre-vingt, désigne en fait une forme courante de ce que l'on nomme aussi "racisme voilé". Celle-ci se présente comme un consentement de fait, voire actif, à l'ordre raciste réel sans intention de le renforcer, et même en admettant que soient mises en place les politiques les moins coercitives pour le réduire (éducation, campagnes d'opinion...). Les auteurs qui recourent à cette notion cherchent à mettre en lumière la dimension proprement symbolique et souvent sous-estimée des rapports sociaux de

domination à fondement raciste. Dans le racisme "symbolique", il y a surtout le refus de voir sa propre existence affectée par des mesures volontaristes de lutte contre les inégalités (par exemple, aux États-Unis, l'opposition au *busing*, à la politique d'*affirmative action*, et, plus encore, de discrimination positive). Sans aucune expression d'hostilité ou de préjugé racistes, cette forme d'expression du racisme célèbre la compétition libérale et cherche ou vise, généralement dans l'inconscience, le *statu quo*, — soit la perpétuation de l'avantage historique des dominants.

Les travaux menés sur ce thème font apparaître les comportements associés au racisme symbolique comme une forme d'égoïsme de classe et de "race", selon une appréhension psycho-sociologique, parfois moralisante. Ils indiquent que celui-ci est particulièrement fréquent au sein des classes moyennes qui ont les ressources et la compétence pour tenter d'échapper aux effets d'une politique d'égalisation des chances. Le racisme symbolique semble aussi lié aux conjonctures où le risque de mobilité descendante intergénérationnelle est jugé important. Le rapprochement avec les contournements de la carte scolaire, y compris par des "anti-racistes", en France, est évidemment saisissant.

V. R.

Bibliographie :

D.R. Kinder, "The continuing American dilemma : White resistance to racial change 40 years after Myrdal", *Journal of Social Issues*, n° 42, 1986. ; D. Sears, "Symbolic racism", in P. Katz & D. Taylor (eds), *Eliminating Racism*, New York : Plenum, 1988